



Qu'ais je le droit de publier sur mon site ?

Par encoremoi21258

Bonjour,

Je possède un site que j'ai créé moi même. J'y parle d'un jeu que j'aime bien mais malheureusement le serveur officiel de la version française de ce jeu a fermé.

Cependant, il existe un serveur privé sur lequel je joue. J'ai demandé mon hébergeur si j'ai le droit d'en parler sur mon site et il a dit que si cela ne dégénère pas il ne devrait pas y avoir de problème.

J'aimerais savoir si j'ai vraiment le droit d'en parler et de montrer des images du jeu, de dire les nouveautés qu'il y a eus, etc etc

Ma deuxième question concerne le logiciel requis pour jouer. Sachant que ce n'est pas moi qui a hébergé le logiciel, que ce n'est pas moi qui a créé le serveur privé, que ce n'est pas moi qui le gère, qu'il n'est pas hébergé sur le même serveur que mon site, est-ce légalement le droit de donner le lien de téléchargement de ce logiciel sur mon site ainsi que le lien du site qui permet de s'inscrire afin de pouvoir y jouer ?

Ma troisième et dernière question concerne les informations données par mail. Si vous me répondez que je n'ai pas le droit de donner le lien de téléchargement et d'inscription sur mon site, ais-je le droit de dire aux gens qu'ils peuvent me contacter afin d'avoir ces deux liens ?

J'ai longtemps cherché sur google mais les sites traitant de ce sujet expliquent seulement qu'il est interdit de créer un serveur privé, je n'en ai trouvé aucun qui dit si on peut en parler et/ou permettre à d'autres personnes d'y jouer.

En espérant avoir correctement expliqué la situation, je vous souhaite de passer en agréable week-end.
Cordialement

Par encoremoi21258

up